



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition de travaux scientifiques
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
11C1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet MEOSAR Composante terrestre Phase 2	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-16ME03/A	Amendment No. - N° modif. 023
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-16ME03	Date 2016-09-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ST-005-29512	
File No. - N° de dossier 005st.W8474-16ME03	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-31	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Byrnes, Ashley	Buyer Id - Id de l'acheteur 005st
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4453 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification no 23 – La présente modification vise à répondre aux questions posées par les fournisseurs.

Q1 : Balises de deuxième génération : Le coût et le fardeau de la mise à niveau du traitement des balises de deuxième génération semblent être le fardeau de l'entrepreneur de soutien interne, alors que la mise en œuvre et l'intégration actuelles sont clairement la responsabilité du fabricant. Dans cette optique, les capacités du MEOLUT devraient être étendues pour inclure une architecture pouvant accepter des balises de deuxième génération sans coûts de matériel supplémentaires.

R1 : Les balises de deuxième génération sont désormais incluses et exigées dans l'EDT de conception, de construction et de mise en service. De plus, T.018 sera un document applicable.

Q2 : Le signal RF ou FI analogique de la tête RF du GEOLUT peut-il être prélevé comme des données dans le processeur de signaux MEOLUT afin de détecter et de mesurer les temps d'arrivée et les fréquences d'arrivée des salves de balises? Si ce n'est pas possible, les données de mesure numériques du flux du processeur de signaux du GEOLUT doivent être utilisées et le format, la syntaxe et l'exactitude sont inconnus ou peuvent être inutiles.

R2 : Le MEOLUT doit être capable d'accepter le signal analogique (habituellement la fréquence intermédiaire FI) de la tête RF d'un GEOLUT. Les processeurs d'emplacement réseau utiliseront les messages de balise traités par les GEOSAR tels qu'échangés au moyen du serveur réseau FTP (protocole de transfert de fichiers) conformément aux lignes directrices sur l'échange de données dans T.019.

Q3 : Comment le dénombrement des anomalies sera-t-il déterminé? La période de mise en service typique des LUT semble être inadéquate. L'essai de mise en service devrait durer 3 jours; durant cette période, on prévoit 3 744 salves d'une balise (habituellement de référence) dont aucune ne doit être décodée de façon erronée. Cela vérifierait un taux de fausses alertes de $2,7 \times 10^{-4}$. La période d'essai doit être de 80 jours pour détecter suffisamment de salves afin de vérifier un taux d'erreur de 1 en 10^5 . Nous suggérons d'élargir la spécification pour accommoder une période d'essai d'acceptation en usine plus courte ou de lui permettre de faire partie de l'essai d'acceptation en usine seulement.

R3 : Pour la mise en service, le taux d'anomalie de traitement de 1×10^{-4} doit être atteint. Le Canada demande un taux d'anomalie de traitement de 1×10^{-5} . Une autre façon possible d'en faire l'essai est d'utiliser un simulateur de balise à un taux de répétition de 5 secondes au lieu de 50 secondes. Une autre méthode serait d'observer simultanément plusieurs balises de référence et d'orbitographie. Chaque méthode réduirait la durée d'essai par un facteur de 10. Pour la mise en service, cela prendrait moins d'une journée pour le faire. Pour l'essai d'acceptation en usine, on pourrait utiliser les deux méthodes simultanément et réduire la durée de l'essai à moins d'une journée. Les entrepreneurs sont libres de recommander des procédures d'essai pour réduire la durée d'essai dans le cadre de leur plan d'essai général.